

Les Écoles associées de l'UNESCO du Québec



droits

Un Réseau ouvert sur le monde !

C'est en 1953 que le Réseau des Écoles associées de l'UNESCO a été créé.

Ce Réseau mondial est composé de personnel et de jeunes qui souhaitent promouvoir les objectifs de l'UNESCO et agir au niveau communautaire. Il compte maintenant près d'un million d'enseignantes et d'enseignants et plusieurs millions d'élèves dans 8 000 établissements scolaires répartis dans 177 pays qui travaillent en faveur d'une éducation de qualité.

monde

Des thèmes et des projets captivants !

Les Écoles associées visent à mieux préparer les élèves à relever les défis d'un monde de plus en plus complexe. Elles s'engagent à promouvoir les idéaux de l'UNESCO qui s'articulent autour des quatre thèmes suivants :

- Les problèmes mondiaux et le rôle du système des Nations Unies
- Les droits de la personne, la démocratie et le respect
- Les apprentissages interculturels
- L'éducation au développement durable

Participez à la construction d'un réseau ouvert sur le monde !

Votre école a élaboré un projet tellement emballant et novateur que vous aimeriez le faire connaître à la Terre entière ?

Vous voulez faire reconnaître vos réalisations et les partager avec des écoles d'ici, du reste du Canada et d'autres pays ?

Le Réseau québécois des Écoles associées de l'UNESCO vous offre la possibilité de participer à la construction d'un réseau ouvert sur le monde.

É
D
U
C
A
T
I
O
N

DÉMOCRATIE


United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Qui peut faire partie du Réseau ?

Les établissements affiliés au Réseau sont des écoles publiques ou privées d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire. Ils sont implantés aussi bien dans des zones rurales qu'en milieu urbain.

Pour obtenir le statut d'École associée, un établissement scolaire doit **s'engager** à intégrer à son projet éducatif un programme d'activités novateur axé sur un ou plusieurs des quatre thèmes mentionnés précédemment.

Écoles

Comment soumettre sa candidature ?

Des critères de sélection ont été établis. Les établissements d'enseignement intéressés à soumettre leur candidature pour intégrer le Réseau sont invités à transmettre une description de leur programme d'activités au Secrétariat du Réseau des Écoles associées de l'UNESCO du Québec, avant le 3 avril 2009. Le programme doit couvrir une période minimale de deux ans et comporter les éléments suivants :

- Le lien avec le projet éducatif de l'établissement
- Le public visé et les personnes impliquées (école et communauté)
- Les objectifs poursuivis
- Les activités qui seront réalisées

UNESCO



Au Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a confié le mandat de **développer le Réseau** à un comité formé des représentants d'Éducation internationale (EI), de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP).

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature ou plus de renseignements

Secrétariat du Réseau des Écoles associées de l'UNESCO du Québec
9405, Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
Courriel : reseau.qc.unesco@csq.qc.net
Tél. : 514 356-8888, poste 2904 • Téléc. : 514 356-9999
Information disponible également sur le site Internet de **Éducation internationale**

R
É
S
E
A
U

COMMUNAUTAIRE

Engagements des établissements

Les établissements qui adhèrent au Réseau prennent les engagements suivants :

- Assurer la participation active de tous les acteurs de l'école à l'atteinte des objectifs.
- Promouvoir un projet éducatif inspiré par les idéaux de l'UNESCO : l'environnement, la paix, le respect de la diversité des cultures et des expressions culturelles, les droits de la personne et la promotion du développement durable.
- Désigner un coordonnateur du projet « École associée » au sein de l'établissement scolaire et éventuellement des représentants des élèves chargés de diffuser l'information auprès de leurs camarades. Cette personne, au nom de l'établissement, sera particulièrement chargée de maintenir le contact avec le Secrétariat du Réseau québécois.

Engagements

- Diffuser l'information, rechercher des partenaires extérieurs et des financements ainsi que superviser les projets de l'école pour le Réseau.
- Établir une planification annuelle pour une éducation de qualité avec des objectifs et des priorités bien définis, des dates butoirs et des résultats attendus. Cette planification doit s'intégrer au projet éducatif de l'établissement scolaire.
- Assurer la formation continue du personnel enseignant en regard des objectifs poursuivis par le projet éducatif.
- Développer des synergies et des partenariats avec d'autres organismes provenant du milieu de l'éducation et de la communauté.

des établissements

Les Écoles associées de l'UNESCO du Québec

- Fournir à tous les deux ans au Secrétariat québécois du Réseau un bilan détaillé des activités menées et des résultats obtenus. Le bilan devrait permettre d'évaluer les efforts déployés dans les domaines des droits de la personne, de la démocratie et de l'apprentissage interculturel et de mesurer l'impact que le projet a produit sur les jeunes.
- Aviser le Secrétariat de toutes les modifications au projet, le cas échéant.
- Établir et renforcer des approches participatives et démocratiques en classe en ce qui concerne la gestion scolaire, avec la participation des élèves, des enseignants, des parents et de la communauté locale.
- Veiller à ce que l'école soit clairement identifiée avec le logo du Réseau.
- Souligner les journées, années et décennies internationales proclamées par l'UNESCO.
- Informer les médias locaux et régionaux des actions spéciales et de leurs résultats.
- Envoyer des copies d'articles de journaux au Secrétariat du Réseau québécois.
- Prendre les moyens nécessaires, le cas échéant, pour financer des activités tels les visites d'écoles et les échanges.

Les Écoles associées de l'UNESCO du Québec

originalité

droits



*Critères de sélection
des projets soumis
au Comité directeur
du Réseau des Écoles
associées de l'UNESCO
du Québec*

Le projet est novateur, c'est-à-dire :

- Il est original.
- Il est susceptible de créer un effet d'entraînement sur d'autres écoles.
- Il a un effet d'exemplarité.
- Il peut être transférable à d'autres contextes.

Le projet est axé sur au moins un des quatre thèmes principaux du Réseau :

- Les enjeux mondiaux et le rôle du Système des Nations Unies
- Les droits de la personne, la démocratie et le respect
- L'apprentissage interculturel
- L'éducation au développement durable

Le projet doit avoir des retombées au plan local, régional ou national et, ultimement, viser une contribution à l'échelle internationale.

Le projet suscite l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'établissement d'enseignement : les élèves, les membres du personnel, la direction et les parents.

Le projet vise une pérennité dans le temps.

T
O
L
É
R
A
N
C
E

Les Écoles associées de l'UNESCO du Québec



*Engagements
du Comité directeur
et du Secrétariat
québécois du Réseau*

*Le Comité directeur et le
Secrétariat s'engagent à :*

- Promouvoir et assurer la visibilité du Réseau.
- Valoriser les actions du Réseau en les portant à la connaissance de la Commission canadienne pour l'UNESCO et de toute institution compétente dans le domaine éducatif, notamment en maintenant à jour la rubrique *Écoles associées* sur les sites web de la CSQ et d'Éducation internationale, de la FCSQ et de la FEEP.
- Fournir aux écoles québécoises toute l'information utile et un soutien à la préparation et à la réalisation des projets.
- Contribuer à l'organisation des rencontres entre écoles associées aux échelons national, régional et local.
- Associer le plus grand nombre d'établissements aux réunions internationales organisées sous l'égide de l'UNESCO en tenant compte des ressources disponibles.

Démocratie

É
D
U
C
A
T
I
O
N